

SEANCE DU 25 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le 25 du mois de MARS, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY EN VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques BEAUGRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 19/03/2015

Présents : René PANNIER, Jérôme GUERIN, Philippe BODIO, Catherine CHEVALIER, Carole LEGROS, Flore QUILLET-JACQUOT, Georges VIALON, Robert VISBECQ et Delphine ZECCA formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Raymond THOMAS

A été désignée Secrétaire de séance : Catherine CHEVALIER

• **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 février 2015**

Le procès-verbal de la dernière séance en date du 9 février 2015 a été approuvé à la majorité.

1. Dossiers avec débat :

1.1. Vote des Comptes de Gestion du Trésorier 2014

1.1.1. Approbation du Compte de Gestion 2014 du Trésorier – Budget Commune

Monsieur le Maire indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Trésorier de MARINES et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal au point suivant de l'ordre du jour.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier de MARINES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

PRENDRE ACTE et APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier – Budget Commune pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Maire pour le même exercice.

1.1.2. Approbation du Compte de Gestion 2014 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Trésorier de MARINES et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget Assainissement qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal au point suivant de l'ordre du jour.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du budget Assainissement du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier de MARINES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

PRENDRE ACTE et APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier du Budget Assainissement pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du budget Assainissement du Maire pour le même exercice.

1.2. Vote des Comptes Administratifs 2014

1.2.1. Approbation du Compte Administratif 2014 – Budget Commune

Il est exposé à l'assemblée par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014 faisant l'objet du Compte Administratif 2014.

Conformément à la législation en vigueur, Jacques BEAUGRAND, maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif 2014, René PANNIER, désigné Président, soumet au vote ce Compte Administratif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, siégeant sous la présidence de René PANNIER,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la Présidence et du Compte de Gestion du Trésorier de 573 398,29 euros,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2014 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

	Résultat de clôture 2013	Opération de l'exercice 2014		Part affecté à l'inv. Exercice 2014	Résultat de clôture 2014
		Mandats émis	Titres émis		
Fonctionnement	532 893,69	266 897,80	288 008,50	44 223,76	509 780,63
Investissement	44 982 .23	34 967,58	53 603,01		63 617,66
TOTAUX	577 875,92	301 865.38	341 611.51	44 223,76	573 398,29

1.2.2.Approbation du Compte Administratif 2014 – Budget Assainissement

Il est exposé à l'assemblée par nature pour la section d'exploitation et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014 faisant l'objet du Compte Administratif 2014 pour l'Assainissement.

Conformément à la législation en vigueur, Jacques BEAUGRAND, maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif 2014 - Budget Assainissement, René PANNIER, désigné Président, soumet au vote ce Compte Administratif de l'Assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, siégeant sous la présidence de René PANNIER,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la Présidence et du Compte de Gestion du Trésorier de 100 857,76 euros,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOpte le Compte Administratif du Budget Assainissement de l'exercice 2014 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

	Résultat de clôture 2013	Opération de l'exercice 2014		Part affecté à l'inv. Exercice 2014	Résultat de clôture 2014
		Mandats émis	Titres émis		
Exploitation	65 745.91	11 538.42	25 914.65	20 066.00	60 056.14
Investissement	20 735.62	0.00	20 066.00		40 801.62
TOTAUX	86 481.53	11 538.42	45 980.65	20 066.00	100 857.76

1.3. Affectation des Résultats de fonctionnement 2014

1.3.1.Affectation du Résultat de fonctionnement 2014 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, à la majorité, DECIDE d'affecter le résultat arrêté comme suit :

En fonctionnement :

Résultat de l'exercice	21 110.70
Résultats antérieurs	488 669.93
Résultat à affecter	509 780.63

En investissement :

Résultat de l'exercice	44 982.23
Besoin de financement	102 266.12
Solde des Restes à Réaliser	165 883.78
Affectation en réserves R 1068 en investissement	102 266.12

Report en fonctionnement R002 **407 514.51**

1.3.2. Affectation du Résultat de fonctionnement 2014 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, à la majorité, DECIDE d'affecter le résultat en Assainissement arrêté comme suit :

En fonctionnement :

Résultat de l'exercice	14 376.23
Résultats antérieurs	45 679.91
Résultat à affecter	60 056.14

En investissement :

Excédent de financement	20 735.62
Solde des Restes à réaliser	24 055.71
Besoin de financement	16 745.91

Affectation en réserves R 1068 en investissement 16 745.91

Report en exploitation R002 43 310.23

1.4. Vote des taux des 4 taxes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'Etat de notification des taux d'imposition de l'année 2015 des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après étude et selon les nouvelles dispositions,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

APPLIQUE les taux des taxes pour :

- T.H. (Taxe d'Habitation) à 12.04
- T.F.B. (Taxe Foncière Bâti) à 9.46
- T.F.N.B. (Taxe Foncière Non Bâti) à 44.70
- C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) à.. 14.17

1.5. Vote des Budgets Primitifs 2015

1.5.1. Budget Primitif 2015 – Budget Commune

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOPTE par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de la Commune de l'exercice 2015 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement pour un total de 591 754,51 € en dépenses et en recettes,

En section d'investissement pour un total de 174 183,78 € en dépenses et en recettes

Soit pour un montant total du Budget Communal de 765 938,29 €.

ADOPTE le tableau des effectifs du personnel annexé au Budget Primitif 2015.

ADOPTE le montant des subventions annexé au Budget Primitif 2015 comme suit :

- As Aide à Domicile en Milieu Rural 400 €
- As Jeunes Sapeurs-Pompiers 80 €
- As Sport et Culturelle Cléry 1 200 €
- Prévention Routière 50 €
- As Mouvement Vie Libre 30 €
- C.F.F.R. 1 500 €
- Resto du Cœur 150 €

VU la présidence de Monsieur Jérôme GUERIN au C.F.F.R., de Monsieur Georges VIALON, membre du Bureau au C.F.F.R., ils n'ont pas participé au vote de cette subvention.

1.5.2. Budget Primitif 2015 – Budget Assainissement

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOpte par nature pour la section d'exploitation et d'investissement, le Budget Primitif de l'Assainissement de l'exercice 2015 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation pour un total de 55 060,23 € en dépenses et en recettes,

En section d'investissement pour un total de 57 547,53 € en dépenses et en recettes

Soit pour un montant total du Budget Assainissement de 112 607,76 €.

1.6. Renouvellement convention d'assistance technique VEOLIA

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'une convention d'assistance technique avec VEOLIA avait été signée afin de confier à ce prestataire une mission d'assistance technique et indique qu'elle devient obsolète. Il convient donc de renouveler cette convention en revoyant les conditions d'assistance et les coûts (à la baisse).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention d'assistance technique avec VEOLIA ainsi que tout document ci-afférent.

2. Dossier sans débat

2.1. Cartes de transports scolaires 2015

CONSIDERANT le coût des abonnements pour les familles,

CONSIDERANT que la Commune renouvelle son contrat de Tiers Payant Scolaire avec l'Agence IMAGINE R pour gérer les abonnements avec prise en charge d'un montant fixe dont le choix n° 3, sera retenu.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité, (par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention) DECIDE de maintenir la participation de la Commune à hauteur de :

- 40 € pour la Carte Scolaire Bus Lignes Régulières (C.S.B.)
- 65 € pour la carte IMAGINE R pour 2 zones (4-5 zones) Collégiens et Lycéens.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Imagine R Tiers Payant Scolaire n° 15171 pour l'année 2015-2016, **PRECISE** que tous les dossiers d'abonnement devront être impérativement validés par Monsieur le Maire avant leur dépôt auprès de Tim Bus.

2.2. Adhésion de la commune de Haute-Isle au SMGFAVO

Monsieur le Maire indique qu'en date du 2 mars 2015, le Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO) a demandé l'accord de la Commune pour l'adhésion de la Commune de Haute-Isle au SMGFAVO.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ACCEPTE l'adhésion de la Commune de Haute-Isle au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

3. Questions diverses

Formulées par Monsieur le Maire :

Terrain communal : M. et Mme URIE ont pris l'attache de Monsieur le Maire afin de lui signifier leur souhait d'acquérir un morceau de terrain situé derrière leur pavillon de la rue du Calvaire. Une proposition de location annuelle leur sera proposée.

Monument situé à l'entrée du cimetière : la restauration des lettres couleur or est envisagée. Un devis a été réceptionné. Le Conseil Municipal décide de rechercher d'autres artisans.

Columbarium : Une étude de faisabilité va débiter.

Formulées par Jérôme GUERIN :

Théâtre de l'Usine : Le Théâtre de l'Usine propose à la Commune une convention afin de mettre en vente pour les habitants, des billets à moitié prix, en contrepartie d'une distribution dans les boîtes aux lettres du village des tracts relatifs aux représentations. Le Conseil Municipal acquiesce cette intention.

La séance est levée à 23h00.

Catherine CHEVALIER
Secrétaire de Séance



Jacques BEAUGRAND
Maire de CLERY EN VEXIN

